

# Articulation entre les différentes initiatives pour relocaliser des filières alimentaires basées sur les variétés paysannes

Goûts intenses,  
Diversité des saveurs,  
Qualité et diversité nutritionnelle  
Autonomie et résilience alimentaire  
Meilleure accessibilité  
Relations économiques et rémunérations plus équitables  
Valoriser Métiers Savoir-faire et Territoire

*Ce document est un résumé de l'état d'avancement, fin mars 2019.*

Conseil d'Administration de Terre Avenir Ville

Contact : Eric Marchand – Patrice Brixner

[Contact@terre-avenir-ville.org](mailto:Contact@terre-avenir-ville.org)

TEL

# Table des matières

1 Introduction :.....	2
2 Les initiatives :.....	3
2.1 Atelier de transformation partagé et polyvalent :.....	3
2.1.1 Bénéfices pour un artisan semencier/maraîcher :.....	3
2.1.2 Principe de fonctionnement :.....	3
2.1.3 Les originalités du projet :.....	4
2.2 Artisan semencier :.....	4
2.2.1 Originalités :.....	4
2.3 Maison de la Semence :.....	4
2.4 Réserve Foncière urbaine et péri-urbaine.....	5
2.4.1 Originalité :.....	5
2.4.2 Activité :.....	5
2.4.3 Modèle économique :.....	5
2.5 Prestataire de service pour faciliter les échanges entre TPE/PME/PMI, entre campagnes et villes, péri-urbain et urbain.....	6
2.5.1 Mieux négocier, rendre possible.....	6
2.5.2 Contractualiser.....	6
2.5.3 Conditionner et stocker.....	6
2.5.4 Livrer :.....	7
2.5.5 Principes de fonctionnement :.....	7
2.5.6 Objectifs :.....	7
3 Articulations :.....	7
4 Participation des collectivités locales et des habitants :.....	8
5 Bénéfices inductions :.....	8

# 1 Résumé :

Les ressources, savoir-faire et compétences minimum nécessaires pour mettre en œuvre les initiatives et surtout leurs articulations sont identifiées. Il n'y a cependant à ce jour aucune contractualisation avec des prestataires externes aux différentes initiatives. De nouveaux apports sont souhaités et seront bienvenus pour faire évoluer et bonifier ce qui a déjà été envisagé.

**Les possibles décrits ci-dessous, pour l'essentiel déjà expérimentés, nécessitent avant tout :**

- Gestion de l'avenir des semences de manière démocratique et participative en s'inspirant des communs
- Liberté et possibilité de reproduire ses graines oblige à être dans une démarche de progrès.
- Licences libres, d'où l'absence de propriétés intellectuelles exclusives et excluant favorise diffusion et innovation pour répondre aux véritables besoins vitaux des populations.
- Organiser le territoire pour que livrer au centre de Valence ou Romans coût moins cher que de livrer au coeur de Paris (actuellement : 1200 Kg livrés déjà vendus à Paris = 120 €. 400 Kg livrés sans être sûrs d'être vendus au coeur de Valence : 350 à 400 €).
- Des lieux pour articuler les différentes initiatives, pas uniquement celles décrites dans ce document :
  - un lieu virtuel, doté de divers outils de travail et décision à plusieurs, autour de thématiques précises malgré l'éloignement géographique au sein du territoire des différents acteurs.
  - un lieu physique au milieu d'une ferme cultivées selon les principes de co-évolution entre plantes/lieux/humains où peuvent se confronter les différentes contraintes, ressources et besoins métiers, dotés d'outils partagés pour :
    - Décider les critères d'évolutions des variétés paysanne
    - Expérimenter différentes solutions pour faire avec et dans le respect du vivant.
    - Transformer diverses matières premières,
    - s'approvisionner en une seule fois de 85 % des fournitures nécessaires à l'activité de la semaine (épiceries, restaurateurs...)
    - faciliter la négociation et la contractualisation entre les acteurs d'une filières,
    - résoudre les obstacles liés aux questions logistiques (gestion administrative, conditionnement, stockage, livraisons du dernier km, coordonner)
  - un espace de co-working pour profiter de ces outils partagés et favoriser la créativité

**Pour passer à une nouvelle étape de ce projet de territoire, nous sommes en trains de créer une réserve foncière et d'acheter une ferme, au coeur des derniers espaces agricoles de Bourg-lès-Valence, en pleine zone de protection de la ressource en eau potable.**

Ce qui permettra en outre de faciliter la transmission et la transition des exploitations agricoles actuelles : plus de la moitié des exploitants seront à la retraite dans 10 ans.

## 2 Les initiatives :

### 2.1 Atelier de transformation partagé et polyvalent :

Il n'y a pas encore de plan d'affaire précis établi. Cf ébauche ci-jointe. Elle prend appui sur l'expérience vécu par Jardin'enVie et les utilisateurs des ateliers existant à la ferme ou de type de celui installé en Ardèche, sur le site d'Ardelaine. Mais aussi de l'expérience du village de Vandoncourt, dans le Doubs.

#### 2.1.1 Bénéfices pour un artisan semencier/maraîcher :

sans investir davantage, en « rythme de croisière »

- Augmentation de l'activité : + 650 K€ soit +17 %
- Augmentation des emplois direct : de 48,4 à 56, soit 3,5 ETP par hectare de maraîchage
- Réduction du gaspillages : entre 30 et 80 Tonnes de légumes/céréales/an
- Accessibilité augmenté de toutes les catégories de populations à des aliments de première qualité
- Problèmes de trésoreries lissés

Par extrapolation,

Il est possible de générer environ

- 2,5 à 3 M€ de CA supplémentaires à production identique pour 150 hectares de maraîchage.

De dimensionner l'atelier de transformation

- 10 à 12 M€ de CA par an pour l'atelier de transformation partagé
- 3 à 5 M€ à investir pour réaliser l'atelier.
- Soit environ 15 ans pour reconstituer les investissements

Sans compter tous les bénéfices pour le territoire liées à une meilleure autonomie et sécurité alimentaire.

#### 2.1.2 Principe de fonctionnement :

**L'atelier :**

- n'achète pas de matière première.
- ne vend pas de conserves
- Prescrit ou complète la plateforme logisitique
- propose à la vente les conditionnements/emballages/étiquetages nécessaires
- vend des formations
- propose ses services pour expérimenter des recettes
- met à disposition des process déjà établis de recettes
- suggère des transformations possible en intégrant des productions d'autres producteurs

**Sans formation préalables des utilisateurs :**

- Location des infrastructures avec un responsable de production de l'atelier qui dirige la transformation, réalisée avec du personnel des clients (producteur, restaurateur, épicier)
- Vente de prestation de transformation achetée à l'atelier

**Après formation aux process et outils :**

- Location des infrastructures

### 2.1.3 Les originalités du projet :

- proximité avec la ville
- polyvalence (différents types et dimensionnement de transformation possibles)
- complémentarité déjà expérimentée avec la conserverie mobile
- ouvert à tous les professionnels de l'alimentaire, comme aux familles
- proximité avec une Plateforme spécialisée pour aider à la contractualisation, conditionnement, stockage et livraison
- proximité avec un espace de co-working

A ces conditions, il devient possible de :

- utiliser l'ensemble des productions second choix qui terminent aujourd'hui au compost du maraîcher
- utiliser les récoltes déclassées pour la semence et l'ensemble des restes des extractions des graines réalisées par l'artisan semencier pour produire des conserves de première qualité. Pour fonctionner, la transformation doit pouvoir se faire à mesure de l'extraction.
- associer les compétences de divers métiers pour améliorer les qualités des produits finis.
- utiliser les petits volumes sans exploser les coûts
- utiliser les gros volumes sans être dépassé.
- exploiter des techniques de transformation/conservation qui conservent mieux les valeurs nutritionnelles et gustatives, consomment moins de ressources et des ingrédients plus variés.
- Faire participer les bénéficiaires pour réduire les coûts d'accès.
- Exploiter au mieux les sous-produits et complémentarités entre les recettes
- Produire des volumes adaptés à la consommation d'une agglomération, restauration à domicile, hors domicile et pour partir restauration collectives

## 2.2 Artisan semencier :

### 2.2.1 Originalités :

- Met en œuvre la co-évolution entre les plantes, les lieux et les populations humaines
- Proximité d'un atelier de transformation et espace de co-working permet d'accélérer la co-évolution et d'en réduire le coût, au-delà d'une réduction du gaspillage d'ingrédients de première qualité.
- Proximité de la ville favorise les échanges et les retours d'expérience pour choisir les critères de co-évolution
- Produit en situation réelle de culture les semences/plants nécessaires aux autres acteurs.
- Produire des légumes permet de :
  - Retrouve et fait évoluer les modes de cultures favorables aux variétés paysannes, biodiversités, fertilité des sols, qualités alimentaires.
  - réduit le coût et augmente la qualité des semences produites
- Le faire à proximité d'une plateforme logistique permet de redonner une vie économique à des variétés (donc saveurs, textures,...) oubliées et de former les producteurs aux modes de culture/commercialisation adéquats.
- Chaque métier peut ainsi espérer faire face aux transitions radicales nécessaires tout en renforçant son autonomie, l'équité des relations et rémunérations.

## 2.3 Maison de la Semence :

- Gère les Communs Semences ;
- Coordonne la co-évolution plantes/lieux/humains
- Recherche, préserve et restaure les variétés et savoir-faire en train de disparaître
- Diffuse les savoir faire populaires auprès des jardinières / cuisiniers (ou l'inverse)

## 2.4 Réserve Foncière urbaine et péri-urbaine

### 2.4.1 Originalité :

- Sous forme de SCIC pour associer élus, épargnants, entrepreneurs, élus et habitants dans la prise de décision pour gérer les conflits d'usage du foncier et le soustraire à la spéculation financière.
- Favoriser les transferts entre générations sans les opposer, au moment où les jeunes commencent à accuser les anciens pour les dégâts qu'ils subissent.
- Mobilise des ressources hybrides et mutualise l'effort nécessaire pour :
  - soustraire les terres arables urbaines et péri-urbaines aux diverses spéculations
  - Favoriser la transmission des entreprises utilisatrices des lieux : les repreneurs n'ont pas à acheter le foncier.
  - restaurer la fertilité des sols entre les entreprises qui se succèdent et entre les générations (amortissement long qui devient possible via la ressource locative).
- Permet aux collectivités locales de retrouver des marges de manœuvres politique face aux mastodontes financiers pour orienter l'activité économique : sans espace où produire, pas d'activité possible. Au-delà des plans d'urbanisme, l'affectation démocratique du foncier disponible en fonction des besoins des populations est donc un levier extrêmement puissant.

### 2.4.2 Activité :

- Achète, rénove et gère des lieux :
  - Fermes et Terres arables pour y cultiver avec et dans le respect du vivant, donc à base de variétés paysannes
  - Du bâti foncier pour produire, transformer, vendre au coeur des villes, loger les salariés/entrepreneurs
- Réalise les rénovations ou constructions décidées par ses membres
- Anime et facilite la prise de décision collectives entre une grande diversité d'acteurs.

### 2.4.3 Modèle économique :

Le plan d'affaire précis s'élabore en ce moment à partir du projet d'achat d'une ferme. Il sera disponible fin juin 2019. Son principe est le suivant :

- les recettes viennent des biens loués, exceptionnellement de biens vendus
- le prix du loyer inclus le salaire des personnes chargées du bon usage, de l'entretien et de l'amélioration des lieux
- Les utilisateurs des lieux n'ont pas à se soucier des problèmes du foncier. Pour autant, via leur participation à la SCIC ils participent activement aux décisions de gestion/évolution/affectation.
- l'hybridation des usages permet :

- En zone péri-urbaine/urbaine, de sortir du piège de l'achat de foncier arable qui ne peut trouver de rentabilité que dans une logique patrimoniale (la rentabilité des activités agricoles selon l'organisation économique actuelles des filières alimentaire exclu le plus souvent d'imaginer financer l'achat du foncier sur la seule rentabilité de l'activité)
- En zone urbaine de revitaliser les centres villes en conservant accessibles des surfaces d'activités/commerciales pour l'exercice de métiers de proximité (épiciers, boulanger, etc...)

## **2.5 Prestataire de service pour faciliter les échanges entre TPE/PME/PMI, entre campagnes et villes, péri-urbain et urbain.**

Les débuts des activités peut être rapide : certaines d'entre elles ne demandent pas beaucoup d'investissement à partir du moment où un espace de co-working et un atelier de transformation existent.

Pour le reste, si les besoins sont identifier, les études de faisabilité, de marché et le plan d'affaire restent à construire.

Originalités :

- proximité d'un espace de co-working
- proximité d'un atelier partagé de transformation
- proximité avec production des légumes et solutions logistiques mutualisées
- Modèle économique : ne gagne pas d'argent par le négoce, mais grâce à un service rendu. Passe du statut d'intermédiaire obscur à celui d'acteur métier légitime et reconnu. Encore à expérimenter, il diverge autant de celui des GAFA que de la GMS par une orientation territoire, relocation des décisions et valorisation des métiers et savoir-faire.

### **2.5.1 Mieux négocier, rendre possible**

- Un espace tiers où négocier avec des intervenants qui peuvent apporter leurs connaissances des variables du secteur ou mettre en lien avec une initiative qui pourrait apporter une solution à un point de blocage (production complémentaire, capacité à stocker, à transformer, à conditionner, etc...) ; Un espace qui inspire confiance quant à la capacité de chacune des parties de trouver les ressources qui lui permettra de tenir ses engagements.
- Des compétences pour entamer une négociation et évaluer son équilibre

### **2.5.2 Contractualiser**

- Des compétences pour transformer les négociations en contrats équilibrés
- Au-delà de la traçabilité, Garder le contact avec son client, avec le producteur pour améliorer autonomie, équité et discussions métiers.

### **2.5.3 Conditionner et stocker**

- Solutions de stockage adaptés au divers volumes, aux évolutions climatiques
- stockage de tous types, à court ou long terme, conditionné ou en vrac :
  - grains, farines, huiles, légumes secs, fruits secs
  - conserves
  - aliments frais, sans transformations
  - aliments frais préparés (lavés, coupés, râpés, etc.)

### **2.5.4 Livrer :**

- Flotte de véhicules du vélo au camion, équipés ou non pour réguler l'atmosphère de transport
- Optimiser chargements et itinéraires
- livraisons express non optimisées
- Engins de manutention

### **2.5.5 Principes de fonctionnement :**

- N'achète pas ni ne revend de matières premières
- Vend au vendeur et/ou acheteur des prestations :
  - pour conditionner/stocker/livrer
  - pour sourcer, mettre en liens, anticiper, négocier et contractualiser
  - pour animer des projets à plusieurs intervenants
- Prescrit et/ou Prend le relais de l'atelier de transformation
- Recense et met en lien les offres/besoins/compétences/ressources disponibles
- Est responsable des matières premières qui lui sont confiées.

### **2.5.6 Objectifs :**

- un seul interlocuteur pour avoir 85 % de ses ingrédients / courses livrés à domicile ou rendus disponibles à la plateforme chaque semaine
- Producteurs et acheteurs négocient en direct, décident les prix et gardent le contact, ont des échanges métiers.
- Favoriser le travail à plusieurs
- Optimiser les ressources du territoire pour favoriser les échanges de biens/services/métiers entre ou à l'extérieur de ses frontières administratives.

## **3 Articulations :**

- Deux outils partagés complémentaires sur le même lieu ou à proximité l'un de l'autre.
- Un espace de travail pour faciliter les coopérations entre les différents acteurs, épaulés de personnes ressources pour contractualiser, financer, négocier, problématiser et trouver des solutions administrative ou techniques.
- Proximité des différents secteurs d'activité nécessaire à une même filière plutôt qu'une spécialisation ou une segmentation poussée à l'extrême
- Participation de l'ensemble de leur futurs utilisateurs / bénéficiaires à la conception et à la fabrication des outils partagés
- Propriété via une structure tierce, dont tous le monde peut être sociétaire.
- Recyclage/réutilisation des contenants

Le paysan voit le grain devenir farine ; le meunier la farine devenir pain, le boulanger le pain être utilisé, et inversement.

## 4 Participation des collectivités locales et des habitants :

Pour favoriser les articulations et maximiser les bénéfices induits :  
Choisir le statut de SCIC pour les outils partagés

## 5 Bénéfices inductions :

- Relie les générations, ceux qui ont et ceux qui font.
- favoriser l'écllosion d'épicerie de quartier et divers artisans de métiers de bouches compétitifs face aux GAFAM de demain, à la GMS d'aujourd'hui.
- confrontation des différents besoins et contraintes, source de créativité et innovation
- Renforce les métiers, élargit et relie le concevoir et le faire. => la taille n'est plus le critère discriminant de l'artisanat. Réconcilie qualités, quantité et productivités
- Relocalise les lieux de décision plutôt que de poursuivre la concentration des lieux de pouvoir.
- L'ensemble des compétences et savoir-faire fréquentes le même lieux, gravitent dans la même sphère entrepreneuriale.
- Chacun délègue ce qu'il souhaite en fonction des ses priorités métiers, de sa politique de développements, plutôt qu'en fonction de seules contraintes logistiques, financières, etc...
- Les moyens de bases aux premières réalisation sont immédiatement disponibles
- Les coopérations ponctuelles ou de long terme, répétitives mais restreintes en durée, sont accessible à faible coût.
- Incitation à faire ensemble car tout le nécessaire est disponible.
- Sont réunis les avantages de grosses structures (tout au même endroit pour gagner du temps, économiser trésorerie et capitaux) et les avantages des petites structures (maîtrise des savoir-faire et politique de développement, de la construction des prix, répartition des revenus, proximité et transparence des processus et lieux de décision)
- Optimisation des déplacements et chargements pour les livraisons. Seuls des véhicules adaptés vont livrer au coeur de la ville.
- Une partie des économies ou du surplus de CA généré sert à rémunérer les services fournis par les outils partagés.
- Meilleures efficacité et disponibilités de la population
- moins de dépenses de santé, prévention favorisées
- amélioration de la qualité de vie
- relever le défi des transitions alimentaires, démocratiques, sociales et écologiques pour rester compétitifs et l'économie (re)devienne efficace car au service des humains.